



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 mai 2020

6^{ème} Commission

N° CP-2020-5-6-2

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

MISE EN OEUVRE D' ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN

Résumé : Dans le cadre de la programmation GERPLAN 2020, le Conseil départemental est sollicité pour :

- la plantation de fruitiers haute tige à THANNENKIRCH (1 295 €),
- la plantation d'arbres à SAUSHEIM (1 297 €),
- des actions de sensibilisation des scolaires et du grand public par la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (11 993 €),
- la réalisation d'une amélioration pastorale à SOULTZEREN (32 219 €).

Par ailleurs, il vous est proposé de bien vouloir proroger le délai de validité de la subvention afférente au dossier d'amélioration pastorale porté par la commune de MITZACH (GPL 04167).

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie en séance du 20 mars 2020.

Il vous est proposé de donner un avis favorable à l'ensemble de ces demandes.

Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département du Haut-Rhin est sollicité pour la mise en œuvre de 4 opérations inscrites aux programmes 2020 des Communautés de Communes du Pays de Ribeauvillé, de la Vallée de Kaysersberg, de la Vallée de Munster ainsi que de Mulhouse Alsace Agglomération.

Ces projets ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie en séance du 20 mars 2020.

GERPLAN de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

Dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, la commune de THANNENKIRCH sollicite une subvention de 1 295 € pour une commande groupée de 106 fruitiers haute tige à destination de ses habitants.

GERPLAN de Mulhouse Alsace Agglomération

Dans le cadre du GERPLAN de Mulhouse Alsace Agglomération, la commune de SAUSHEIM, sollicite une subvention de 1 297 € pour la plantation de 15 arbres dans le parc de la colline aux jeux.

GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

Dans le cadre de son GERPLAN, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg sollicite une subvention de 11 993 € pour mener auprès des scolaires et des habitants de son territoire des actions de sensibilisation à l'environnement. Elle est accompagnée pour cela par le CPIE des Hautes Vosges.

GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster :

Dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, la commune de SOULTZEREN sollicite une subvention départementale d'un montant de 32 219 €, pour réaliser une amélioration pastorale sur une superficie de 20,88 ha aux lieux-dits « Londenbach-Gerbraesch, Hoemleskopf-Glasborn et Dickgras ».

Cette opération permettra à l'exploitant agricole M. Fabien BARRE, éleveur de chèvres, d'augmenter son autonomie fourragère ainsi que sa superficie de pâture.

Amélioration pastorale de la commune de MITZACH : demande de prorogation de l'aide départementale

Dans le cadre de la démarche GERPLAN, la commune de MITZACH bénéficie d'une aide départementale de 16 535,38 € pour des travaux d'amélioration pastorale (dossier Progos GPL04167). Cette subvention a été approuvée en Commission Permanente le 12 mai 2017 (n° CP 2017-5-6-4).

Invoquant des conditions météorologiques difficiles pour mener à bien la dernière phase des travaux, la commune de MITZACH demande une prorogation du délai de validité de la subvention correspondante qui serait reporté à la date du 31 décembre 2020.

Ainsi, au regard des éléments précédents, il vous est proposé :

- d'accorder, dans le cadre de la démarche GERPLAN, aux 4 porteurs listés dans le tableau annexé au présent rapport, une subvention dont le montant global s'élève à 46 804 € (34 811 € en investissement et 11 993 € en fonctionnement). Le détail et l'imputation budgétaire (programmes C251 et C751) sont également précisés dans cette annexe. Les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération,

- d'autoriser une prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 du délai de validité de la subvention afférente au dossier d'amélioration pastorale de la commune de MITZACH (dossier Progos GPL04167), d'un montant de 16 535,38 € et approuvée en Commission Permanente le 12 mai 2017 (n° CP 2017-5-6-4).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT